

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

ESCAPAD PARIS EST

En vigueur au 16 juillet 2026

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU VENDEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent la vente de l'ensemble des prestations et produits proposés par ESCAPAD Paris Est (Champigny-sur-Marne), dont l'exploitant est identifié ci-dessous.

- Ensigne : ESCAPAD
- Dénomination sociale : ESCAPAD CHAMPIGNY
- Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 300 000 euros
- Siège social : 110 rue de Fontenay, 94300 Vincennes
- Établissement exploité : 38 rue Benoît Frachon, 94500 Champigny-sur-Marne
- SIREN : 988 980 181 / SIRET du siège : 988 980 181 00016
- Code APE : 93.11Z (gestion d'installations sportives)
- R.C.S. Créteil : 988 980 181
- N° TVA intracommunautaire : FR03 988 980 181
- Contact : hello@escapad.fr

L'exploitant identifié ci-dessus est ci-après désigné « ESCAPAD ».

ARTICLE 2 : OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1 Les présentes CGV s'appliquent à toute réservation, achat, inscription, souscription d'abonnement ou accès aux installations, réalisés en ligne, à l'accueil de l'établissement ou par téléphone, portant sur les prestations et produits proposés par ESCAPAD, notamment : l'escalade de bloc, le padel, le Hyrox et les cours en studio, l'espace bien-être (sauna et bain froid), les formules Membership et l'espace de co-working, les cours, stages et académie, la restauration et le bar, les privatisations, séminaires et événements, ainsi que la location et la vente de matériel.

2.2 Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, ainsi que du **règlement intérieur** de l'établissement. Le règlement intérieur, affiché dans l'établissement et disponible sur le site internet, fait partie intégrante du contrat et complète les présentes CGV. En cas de contradiction, les CGV prévalent pour les questions commerciales et le règlement intérieur prévaut pour les règles de sécurité et d'usage des installations.

2.3 ESCAPAD se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande. Les modifications n'affectent pas les commandes déjà confirmées, sans préjudice de la révision tarifaire prévue à l'article 6.5 pour les abonnements en cours.

2.4 Dans les présentes CGV, les termes désignant des personnes s'entendent indifféremment au féminin et au masculin.

ARTICLE 3 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS

3.1 Le passage à l'accueil est obligatoire pour accéder aux installations. Lors de la première visite, le/la client(e) complète une fiche de renseignements permettant la délivrance d'un titre d'accès, prend connaissance du règlement intérieur et s'acquitte du droit d'entrée correspondant à son profil. Lors des visites suivantes, l'accès s'effectue sur présentation du QR code, du titre d'accès ou de la carte d'abonné(e).

3.2 L'accès est réservé aux personnes disposant d'une réservation valide, d'un abonnement actif ou d'un titre d'accès en cours de validité. En cas de forte affluence, l'accès peut être réservé en priorité aux abonné(e)s et aux activités encadrées par ESCAPAD.

3.3 ESCAPAD peut refuser l'accès ou exclure toute personne : ne respectant pas le règlement intérieur ou les consignes de l'équipe ; présentant un comportement dangereux, irrespectueux ou inadapté ; détériorant les équipements ; se présentant en état d'ébriété manifeste ou sous l'emprise de substances illicites ; ou présentant un risque manifeste pour sa sécurité ou celle des autres.

3.4 Les horaires d'ouverture sont affichés dans l'établissement et publiés sur le site internet. Ils peuvent évoluer selon les besoins d'exploitation (stages, compétitions, maintenance, événements), pouvant entraîner l'immobilisation de tout ou partie des installations. Toute fermeture exceptionnelle est communiquée par affichage, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 4 : MINEURS

4.1 Les mineur(e)s demeurent sous la responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux), sauf pendant les activités encadrées par ESCAPAD.

4.2 L'inscription d'un(e) mineur(e) et la souscription de toute prestation le/la concernant sont réalisées et signées par son représentant légal, qui accepte les présentes CGV et le règlement intérieur en son nom.

4.3 Les conditions d'âge propres à chaque activité sont précisées dans les conditions particulières (Partie II). Un(e) mineur(e) de moins de 12 ans ne peut pratiquer seul(e) : il/elle doit être accompagné(e) et sous la surveillance active d'un adulte responsable. Tout(e) mineur(e) de 12 à 17 ans pratiquant sans accompagnant doit être muni(e) de l'autorisation signée par son représentant légal, valable jusqu'à sa majorité.

ARTICLE 5 : RÉSERVATIONS

5.1 Modalités. Les réservations peuvent être effectuées en ligne via la plateforme de réservation, par téléphone ou à l'accueil, sous réserve des disponibilités. La réservation devient définitive après validation du paiement lorsque celui-ci est exigé à la réservation. ESCAPAD peut refuser une réservation en cas d'incident de paiement ou de litige antérieur.

5.2 Retard. Les créneaux réservés sont fixes. Tout retard est déduit du temps de pratique restant, sans prolongation ni remboursement. Au-delà de quinze (15) minutes de retard, ESCAPAD peut disposer du créneau réservé, sans remboursement. Il est recommandé d'arriver en avance.

5.3 Annulation par le/la client(e). Pour les réservations de terrain (padel notamment), toute annulation effectuée au moins **12 heures** avant le début du créneau donne lieu, au choix du/de la client(e), à un remboursement ou à un report. Passé ce délai, aucun remboursement n'est dû, sauf cas exceptionnel apprécié par ESCAPAD. Les conditions propres aux cours, stages, académie, privatisations et événements figurent dans les conditions particulières.

5.4 Annulation par ESCAPAD. En cas d'annulation imputable à ESCAPAD (indisponibilité, force majeure, nombre insuffisant de participant(e)s pour une activité collective), un report ou un remboursement intégral est proposé, au choix du/de la client(e).

ARTICLE 6 : TARIFS, TARIFS RÉDUITS ET PAIEMENT

6.1 Les tarifs applicables sont ceux affichés à l'accueil et publiés sur le site internet au jour de la commande. Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC). ESCAPAD peut modifier ses tarifs à tout moment. Les nouveaux tarifs n'ont pas d'effet rétroactif sur les commandes déjà confirmées et ne s'appliquent pas aux prestations déjà payées. Par exception, le tarif des abonnements en cours peut être révisé dans les conditions et limites fixées à l'article 6.5.

6.2 Tarifs réduits. Les tarifs réduits sont réservés aux enfants de 12 à 17 ans, aux étudiant(e)s, aux demandeur(se)s d'emploi, aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap. Ils sont accordés sur présentation d'un justificatif en cours de validité. À défaut de justificatif, le tarif plein s'applique. ESCAPAD peut demander la présentation du justificatif à tout moment.

6.3 Moyens de paiement. Le paiement peut être effectué par carte bancaire, via la plateforme de paiement en ligne, par prélèvement SEPA (notamment pour les abonnements), en espèces à l'accueil selon les prestations, ou par tout autre moyen accepté par l'établissement.

6.4 Paiement en plusieurs fois. Certaines prestations peuvent être réglées en plusieurs fois sans frais ou par échéances mensuelles, selon les modalités indiquées lors de la commande. Le/la client(e) autorise, le cas échéant, les prélèvements SEPA correspondants en signant le mandat de prélèvement, et s'engage à provisionner son compte. Tout impayé peut entraîner la suspension de l'accès jusqu'à régularisation et l'exigibilité immédiate des sommes restant dues.

6.5 Révision des tarifs des abonnements. ESCAPAD peut réviser le tarif des abonnements conclus pour une durée indéterminée, ainsi que celui des abonnements reconduits tacitement pour une durée indéterminée à l'issue de leur période d'engagement, au maximum une fois tous les douze (12) mois. Le nouveau tarif est notifié à l'abonné(e) sur un support durable au moins deux (2) mois avant son entrée en vigueur. L'abonné(e) qui n'accepte pas cette révision peut résilier son abonnement sans frais ni pénalité, avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif ; la résiliation prend alors effet au plus tard à cette date, sans que le nouveau tarif lui soit appliqué. À défaut de résiliation dans ce délai, le nouveau tarif s'applique à compter de son entrée en vigueur. Les abonnements conclus pour une durée déterminée ne font l'objet d'aucune révision tarifaire avant leur terme.

ARTICLE 7 : DROIT DE RÉTRACTATION

7.1 Achats à l'accueil. Les achats effectués sur place, à l'accueil de l'établissement, ne sont pas des ventes à distance et ne bénéficient d'aucun droit de rétractation.

7.2 Achats en ligne : principe. Pour les achats conclus en ligne, le/la client(e) consommateur(trice) dispose en principe d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, sans motif, à compter de la conclusion du contrat (prestations) ou de la réception du produit (biens), dans les conditions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation.

7.3 Exceptions applicables. Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation **ne s'applique pas** aux prestations d'activités de loisirs et de restauration fournies à une date ou selon une périodicité déterminée. Sont donc notamment exclues du droit de rétractation : les réservations de créneaux (padel, cours, séances) à date et horaire déterminés, ainsi que les prestations de restauration et de bar.

7.4 Renonciation en cas d'exécution immédiate (prestations non datées). Pour les prestations dont l'exécution peut commencer avant la fin du délai de quatorze jours (notamment carnets et abonnements), le/la client(e) qui demande expressément à en bénéficier immédiatement reconnaît que son droit de rétractation prend fin dès l'exécution complète, et, en cas d'exécution partielle, s'acquitte du montant correspondant à la prestation déjà fournie.

7.5 Modalités d'exercice. Le droit de rétractation, lorsqu'il s'applique, s'exerce par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à ESCAPAD (courrier ou email de contact figurant à l'Article 1). Le remboursement intervient dans un délai de quatorze jours, par le même moyen de paiement, déduction faite le cas échéant des prestations déjà exécutées.

ARTICLE 8 : TITRES D'ACCÈS ET ABONNEMENTS (MODALITÉS PAR TYPE)

8.1 Entrées unitaires. L'entrée unitaire donne droit à un accès unique à l'activité concernée. Elle est valable pour la séance ou le créneau réservé et n'est ni remboursable ni cessible une fois la prestation entamée.

8.2 Carnets. Les carnets (entrées ou heures) sont valables **2 ans** à compter de la date d'achat. Sauf mention contraire, ils ne sont pas nominatifs et peuvent bénéficier à plusieurs personnes, dans le respect du règlement intérieur. Les carnets ne sont pas remboursables. Les entrées ou heures non consommées à l'issue de la période de validité sont perdues.

8.3 Abonnements sans engagement. Les abonnements « sans engagement » sont conclus pour une durée indéterminée et sont payables mensuellement. Ils peuvent être résiliés à tout moment, sans motif ni frais, la résiliation prenant effet à la fin de la période mensuelle en cours. La résiliation s'effectue en ligne depuis l'espace membre, par email au contact figurant à l'Article 1, ou par tout moyen indiqué par ESCAPAD. Leur tarif peut être révisé dans les conditions de l'article 6.5.

8.4 Abonnements annuels (durée déterminée). Les abonnements annuels sont conclus pour une durée déterminée de douze (12) mois, payables comptant ou en plusieurs échéances selon la formule choisie. Ils ne se reconduisent pas tacitement, prennent fin à leur terme et leur tarif n'est pas révisable avant celui-ci. Ils ne sont pas remboursables, sauf motif légitime dûment justifié (notamment raison médicale attestée rendant impossible la pratique ou déménagement à plus de 30 km de tout centre ESCAPAD, sur présentation d'un justificatif).

8.5 Abonnements avec engagement (12 mois). Certaines formules (notamment Hyrox et Membership) comportent un engagement ferme de douze (12) mois. À l'issue de cette période, l'abonnement est reconduit tacitement pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment, la résiliation prenant effet à l'issue d'un préavis de trente (30) jours. À compter de cette reconduction, le tarif peut être révisé dans les conditions de l'article 6.5.

- **Résiliation anticipée** avant le terme des douze mois : possible uniquement pour un motif légitime dûment justifié (notamment raison médicale attestée rendant impossible la pratique, déménagement à plus de 30 km de tout centre ESCAPAD, perte d'emploi), sur présentation d'un justificatif.
- L'information prévue à l'article L.215-1 du Code de la consommation, relative à la possibilité de ne pas reconduire l'abonnement, est adressée dans les conditions de l'article 8.6.

8.6 Reconduction tacite (loi Chatel). Pour tout abonnement à reconduction tacite, ESCAPAD informe l'abonné(e), par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la date limite pour ne pas reconduire, dans les conditions de l'article L.215-1 du Code de la consommation.

8.7 Caractère personnel. Les abonnements sont strictement personnels et ne peuvent être cédés à un tiers. ESCAPAD peut suspendre ou résilier un abonnement, sans remboursement, en cas d'utilisation frauduleuse, de non-paiement après mise en demeure restée sans effet, ou de manquement grave au règlement intérieur.

8.8 Suspension pour raison médicale. En cas d'impossibilité temporaire de pratiquer pour raison médicale, la suspension de l'abonnement peut être accordée sur présentation d'un certificat médical, pour la durée indiquée, prolongeant d'autant la période d'engagement le cas échéant.

8.9 Résiliation par voie électronique. Conformément à l'article L.215-1-1 du Code de la consommation, lorsque l'abonnement a été souscrit par voie électronique, ou lorsque ESCAPAD propose la souscription par voie électronique au jour de la demande, ESCAPAD met à disposition de l'abonné(e) une fonctionnalité gratuite permettant de notifier et d'accomplir en ligne les démarches de résiliation. ESCAPAD confirme la réception de la notification et informe l'abonné(e), sur un support durable et dans un délai raisonnable, de la date à laquelle l'abonnement prend fin et des effets de la résiliation.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ ET APTITUDE PHYSIQUE

9.1 Aptitude. Le/la client(e) déclare être médicalement apte à la pratique des activités auxquelles il/elle s'inscrit et ne pas présenter de contre-indication. Il/elle pratique sous sa propre responsabilité et s'engage à adapter son effort à ses capacités.

9.2 Responsabilité d'ESCAPAD. ESCAPAD est tenu à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée pour les dommages résultant : du non-respect par le/la client(e) du règlement intérieur ou des consignes de sécurité ; d'une pratique inadaptée ou d'une condition médicale non déclarée ; de l'utilisation non conforme des installations ou du matériel. Aucune stipulation des présentes ne saurait exclure ou limiter la responsabilité d'ESCAPAD en cas de faute de sa part ayant causé un dommage corporel, ni dans les autres cas où la loi l'interdit.

9.3 Effets personnels. Les effets et objets personnels demeurent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire. Des casiers sont mis à disposition ; il est recommandé d'y déposer ses effets et de confier les objets de valeur à l'accueil. ESCAPAD ne saurait être tenu responsable des vols, pertes ou détériorations d'effets personnels dans l'établissement, y compris dans les vestiaires.

9.4 Dégradations. Toute dégradation volontaire ou résultant d'un usage inapproprié des installations ou du matériel pourra être facturée à la personne responsable, sur présentation des justificatifs correspondants.

ARTICLE 10 : ASSURANCE

10.1 ESCAPAD est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle.

10.2 Les garanties au titre des accidents corporels ne sont pas incluses dans le prix d'accès. Il appartient à chaque client(e) de vérifier qu'il/elle bénéficie d'une couverture d'assurance personnelle adaptée à sa pratique sportive (notamment en cas de décès ou d'invalidité). La souscription d'une assurance individuelle accident est fortement recommandée (par exemple FFME, CAF).

ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES

11.1 Les données personnelles collectées par ESCAPAD, responsable de traitement, sont utilisées pour la gestion des réservations et des abonnements, la facturation, la relation client, la sécurité des installations et, sous réserve du consentement, les communications commerciales.

11.2 Les données sont conservées pour la durée nécessaire aux finalités poursuivies et aux obligations légales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, exerçable auprès d'ESCAPAD, à l'adresse de contact figurant à l'Article 1. Une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités et événements organisés par ESCAPAD. Sauf opposition écrite du/de la client(e), ces contenus peuvent être utilisés à des fins de communication interne et externe (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels), à titre non exclusif et non commercial. Le consentement peut être retiré à tout moment par simple demande écrite. ESCAPAD s'engage à ne publier aucune image portant atteinte à la vie privée ou à la dignité des personnes. Pour les mineur(e)s, l'autorisation relève du représentant légal.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE ET FERMETURES EXCEPTIONNELLES

ESCAPAD ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. En cas d'immobilisation de tout ou partie des installations ou de fermeture exceptionnelle, ESCAPAD s'efforce d'en informer la clientèle dans les meilleurs délais et propose, lorsque la prestation réservée ne peut être fournie, un report ou un remboursement.

ARTICLE 14 : RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

14.1 Toute réclamation peut être adressée à ESCAPAD au contact figurant à l'Article 1. ESCAPAD s'engage à en accuser réception et à rechercher une solution amiable dans les meilleurs délais.

14.2 Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le/la client(e) consommateur(trice) a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à ESCAPAD, après avoir tenté de le résoudre au préalable par une réclamation écrite directement auprès d'ESCAPAD. Les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève ESCAPAD sont disponibles sur simple demande auprès de l'établissement et sur son site internet. La saisine du médiateur doit intervenir dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à ESCAPAD.

ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

15.1 Les présentes CGV sont soumises au droit français.

15.2 En cas de litige, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

15.3 À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales. Le/la client(e) consommateur(trice) peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il/elle demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable. Lorsque le/la client(e) contracte à des fins professionnelles (notamment séminaires et privatisations d'entreprise), et dans les seules conditions permises par l'article 48 du Code de procédure civile, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social d'ESCAPAD. Cette attribution de compétence ne s'applique en aucun cas aux client(e)s consommateur(trice)s, y compris pour les privatisations à caractère privé telles que les anniversaires et événements familiaux.

ARTICLE 16 : SIGNATURE, PREUVE ET ACCEPTATION

16.1 L'acceptation des présentes CGV, par voie électronique via la plateforme d'ESCAPAD ou par signature à l'accueil, a la même valeur qu'une signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Les enregistrements conservés par ESCAPAD constituent la preuve de la commande et de l'acceptation des CGV.

16.2 Toute réservation, achat, abonnement ou utilisation des installations vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et du règlement intérieur.

PARTIE II : CONDITIONS PARTICULIÈRES PAR ACTIVITÉ

CP-1 : ESCALADE DE BLOC

1.1 L'espace escalade est exclusivement dédié à la pratique du bloc, sans corde ni assurage.

1.2 Reconnaissance des risques et autonomie. Le/la pratiquant(e) reconnaît que l'escalade de bloc comporte des risques inhérents, notamment liés aux chutes. Il/elle déclare pratiquer de manière autonome, sous sa propre responsabilité, en acceptant ces risques, et engage sa responsabilité civile en cas de dommage causé à un tiers. Il/elle s'engage à : respecter les règles de sécurité affichées et les tutoriels diffusés dans l'établissement ; ne pas passer ni stationner sous ou à proximité immédiate d'une personne en train de grimper ; laisser une distance suffisante avec la zone de chute potentielle ; adopter un comportement prudent et respectueux des autres usager(e)s.

1.3 Aptitude et débutant(e)s. Le/la pratiquant(e) déclare être apte physiquement à la pratique. L'escalade de bloc est accessible aux débutant(e)s : un brief de sécurité est réalisé à l'accueil pour tout nouveau ou nouvelle pratiquant(e), et les consignes de sécurité sont affichées dans la salle.

1.4 Équipement. Le port de chaussons adaptés peut être exigé. L'utilisation de la magnésie liquide est recommandée. ESCAPAD propose des chaussons à la location.

1.5 Mineur(e)s. La circulation des enfants dans les zones de bloc se fait sous la responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux) ou accompagnant(s), dans les conditions de l'Article 4.

1.6 Refus de secours. En cas d'accident, si la personne accidentée (ou son représentant pour un(e) mineur(e)) refuse qu'il soit fait appel aux secours, elle sera invitée à signer une décharge à cet effet avant de quitter les lieux.

CP-2 : PADEL

2.1 L'accès aux terrains est réservé aux personnes ayant effectué une réservation. Les conditions de réservation, retard et annulation figurent à l'Article 5.

2.2 Le port d'une tenue de sport adaptée et de chaussures appropriées non marquantes est obligatoire sur les terrains.

2.3 Les joueur(se)s respectent les règles du jeu et font preuve de fair-play. Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou des substances illicites sur les terrains.

2.4 Les terrains et le matériel mis à disposition sont laissés en bon état après utilisation ; tout matériel endommagé est signalé immédiatement à l'équipe. Toute dégradation volontaire ou résultant d'un usage inapproprié pourra être facturée. ESCAPAD propose la location de raquettes.

CP-3 : HYROX ET COURS EN STUDIO

3.1 Les séances Hyrox et les cours en studio sont des activités physiques d'intensité élevée. Le/la participant(e) déclare être médicalement apte à un effort intense et ne présenter aucune contre-indication ; en cas de doute, il/elle consulte un médecin avant la pratique.

3.2 Les séances se déroulent sur réservation, dans la limite des places disponibles. Les modalités d'annulation propres aux séances et cours sont indiquées lors de la réservation.

3.3 Les formules d'abonnement Hyrox comportent un engagement de douze mois selon les modalités de l'Article 8.5. Les carnets sont valables 2 ans (Article 8.2).

3.4 Le/la participant(e) respecte les consignes de l'encadrant(e) et utilise le matériel conformément à sa destination.

CP-4 : ESPACE BIEN-ÊTRE : SAUNA ET BAIN FROID

4.1 L'espace bien-être comprend un sauna et un bain froid. Chaque séance est d'une durée indicative de 45 minutes.

4.2 Contre-indications et santé. L'accès au sauna et au bain froid est déconseillé, voire contre-indiqué, en cas notamment de : affection cardiaque ou vasculaire, hypertension ou hypotension, grossesse, diabète, épilepsie, affection cutanée ou infectieuse, prise d'alcool, de médicaments ou de substances altérant la vigilance. Le/la client(e) déclare ne présenter aucune contre-indication et, en cas de doute, consulte un médecin avant utilisation. Il/elle utilise l'espace sous sa propre responsabilité.

4.3 Règles d'usage. Il est interdit de consommer de l'alcool avant et pendant l'utilisation. Une hydratation suffisante est recommandée. Il est déconseillé d'utiliser le sauna seul(e) en cas de malaise ressenti ; en cas de gêne, il convient de cesser immédiatement et de prévenir l'équipe. Les durées d'exposition recommandées et les consignes affichées doivent être respectées. Une tenue et une hygiène appropriées (usage d'une serviette personnelle) sont exigées.

4.4 Âge. L'accès est réservé aux personnes majeures, à l'exception des mineur(e)s de 16 et 17 ans, qui peuvent y accéder uniquement accompagné(e)s de leur représentant légal et sous sa surveillance. L'accès est interdit aux moins de 16 ans.

CP-5 : MEMBERSHIP ET CO-WORKING

5.1 La formule Membership donne accès, de façon illimitée et selon les conditions affichées, aux activités incluses (padel, escalade, Hyrox et cours, bien-être), à l'espace de co-working dans les conditions de l'article 5.3, et à l'avantage tarifaire applicable à la restauration et au bar.

5.2 La formule Membership comporte un engagement de douze mois selon les modalités de l'Article 8.5. Elle est strictement personnelle (Article 8.7).

5.3 Co-working. L'accès à l'espace de co-working est inclus dans la formule Membership et réservé aux membres, dans le respect des règles d'usage affichées (calme, propreté, respect des autres occupant(e)s). Cet accès s'entend sous réserve de la disponibilité de l'espace : celui-ci est ponctuellement mobilisé pour les séminaires et événements professionnels organisés par ESCAPAD et n'est alors pas accessible aux membres. Ces indisponibilités demeurent occasionnelles et sont annoncées à l'avance, par affichage et sur les canaux d'information d'ESCAPAD, dès que possible. La disponibilité peut également être limitée par la capacité de

l'espace. ESCAPAD n'est pas responsable des effets personnels et des données ; l'espace ne garantit aucune confidentialité particulière.

CP-6 : COURS, STAGES ET ACADEMIE

6.1 ESCAPAD propose des cours individuels et collectifs, des stages et des formules « académie » à la saison, encadrés par ses équipes.

6.2 Académie (saison). L'inscription à l'académie couvre la saison et un nombre de séances défini, communiqué lors de l'inscription. Le règlement peut être effectué comptant ou par échéances. L'inscription est non remboursable après le début de la saison, sauf raison médicale attestée rendant impossible la pratique ou déménagement à plus de 30 km de tout centre ESCAPAD, sur présentation d'un justificatif. Les séances non suivies du fait du/de la participant(e) ne sont ni remboursées ni systématiquement rattrapées ; un rattrapage peut être proposé dans la limite des places disponibles.

6.3 Annulation ou report par ESCAPAD. ESCAPAD peut annuler ou reporter une séance en cas d'indisponibilité exceptionnelle, de force majeure ou de nombre insuffisant de participant(e)s ; un report ou un remboursement de la séance concernée est alors proposé.

6.4 Encadrement. Sauf dérogation, seuls les moniteur(ice)s d'ESCAPAD peuvent enseigner et encadrer les activités contre rémunération dans l'établissement.

CP-7 : RESTAURATION ET BAR

7.1 L'espace restauration et bar est accessible selon les horaires d'ouverture.

7.2 La vente d'alcool est strictement interdite aux mineur(e)s ; une pièce d'identité peut être demandée en cas de doute sur l'âge.

7.3 Le/la client(e) est invité(e) à signaler toute allergie alimentaire avant consommation. Malgré les précautions prises, ESCAPAD ne peut garantir l'absence totale de traces d'allergènes.

7.4 Sauf autorisation, il est interdit d'introduire des aliments ou boissons de l'extérieur dans les installations. La consommation s'effectue dans les zones prévues à cet effet.

CP-8 : PRIVATISATIONS, SÉMINAIRES ET ÉVÉNEMENTS

8.1 ESCAPAD propose des prestations de privatisation et d'organisation d'événements à destination des entreprises, groupes, anniversaires enfants et événements privés. Les modalités tarifaires et conditions spécifiques sont communiquées sur devis. La validation du devis vaut acceptation des présentes CGV et des conditions particulières du devis. Lorsque la privatisation est souscrite par un(e) client(e) consommateur(trice), notamment pour un anniversaire ou un événement familial, les dispositions protectrices des présentes CGV lui demeurent intégralement applicables.

8.2 La réservation est subordonnée au versement d'un acompte, dont le montant et les conditions sont fixés dans le devis selon la prestation. Les conditions d'annulation (délais et retenues) sont précisées au devis.

8.3 L'organisateur(ice) est responsable des participant(e)s présent(e)s dans le cadre de la réservation. Toute dégradation, détérioration ou dommage causé aux installations, équipements ou espaces mis à disposition pendant la privatisation est facturé à l'organisateur(ice), sur présentation des justificatifs. ESCAPAD peut demander réparation intégrale du préjudice en cas de dégradations importantes ou de comportement inapproprié.

CP-9 : LOCATION ET VENTE DE MATÉRIEL

9.1 Location. Le matériel loué (notamment chaussons d'escalade, raquettes de padel) est utilisé dans le respect des notices constructeurs, disponibles à l'accueil. Une caution peut être exigée. Toute perte ou détérioration est à la charge de l'utilisateur(trice).

9.2 Vente. Le matériel proposé à la vente est disponible dans l'espace de vente de l'établissement et payable comptant. En cas de défaut constaté sur un produit acheté, le/la client(e) dispose d'un délai de 14 jours pour signaler le problème et demander un échange ou un remboursement, sous réserve des conditions de retour applicables et sans préjudice des garanties légales de conformité et des vices cachés.

ANNEXE 1 : DISPOSITIONS LÉGALES REPRODUITES

Conformément à l'article L.215-4 du Code de la consommation, les dispositions des articles L.215-1 à L.215-3 et L.241-3 du Code de la consommation sont reproduites ci-après.

Article L.215-1 du Code de la consommation Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au

plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction. Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. Par exception au premier alinéa du présent article, pour les contrats de fourniture de service de télévision au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et pour les contrats de fourniture de services de médias audiovisuels à la demande, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la première reconduction, dès lors qu'il change de domicile ou que son foyer fiscal évolue.

Article L.215-2 du Code de la consommation Les dispositions du présent chapitre, à l'exception de l'article L. 215-1-1, ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Article L.215-3 du Code de la consommation Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Article L.241-3 du Code de la consommation Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

ANNEXE 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'établissement, affiché sur place et disponible sur le site internet, fait partie intégrante des présentes CGV. En acceptant les CGV, le/la client(e) reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

Acceptation. Je reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et du règlement intérieur, et je m'engage à les respecter (pour les mineur(e)s, acceptation par le représentant légal).

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom, prénom : _____ Signature :